Image not found or type unknown

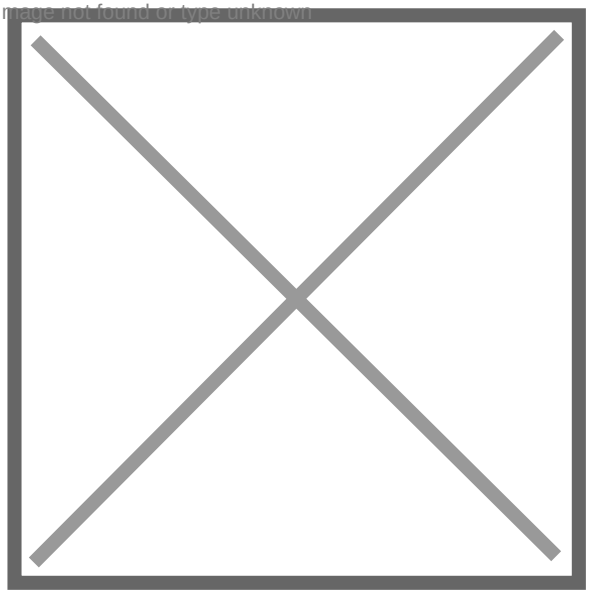

Décompte des jours de congés

Par **valerie**, le **19/06/2014** à **16:39**

Bonjour,
je travaille dans un magasin qui est ouvert du mardi au samedi Mes jours et horaires de travail sont reparti de façon inégales sur 2 semaines soit 32h30 la première semaine avec repos le samedi(en plus du lundi et du dimanche jours de fermeture)et l'autre semaine 37h30 avec repos le vendredi matin (en plus des jours de fermeture)ce qui fait une moyenne de 35h sur deux semaines.
J'ai posé avec l'accord de mon employeur 3 jours de congés (la semaine du 1er Mai) soit mardi 29 avril mercredi 30 avril et vendredi 2 Mai c'était une semaine ou je faisait 32h30 donc samedi de repos.
Mon employeur m'a décompté 4 jours de congés je lui ai demandé des explications mais a ce jour je n'en ais toujours pas. D'autre part je me suis rendu compte qu'il me donnais toujours des congés les semaines ou je faisais 32h30 avec repos le samedi.
Quelqu'un pourrait-il m'aider je ne trouve rien sur le fait que ce soit légale. Merci

Par **Lag0**, le **19/06/2014** à **17:18**

Bonjour,
Je suppose que vos congés sont décomptés en jours ouvrables (vous devez avoir droit à 30 jours de congé pour une période compléte et acquérez 2.5 jours de congé par mois travaillé).
Le principe est donc que l'on décompte tous les jours ouvrables (du lundi au samedi sauf jours fériés) en commençant au premier jour où vous auriez du travailler et en arrêtant le dernier jour ouvrable avant la reprise.
Peu importe si vous travaillez habituellement ou pas et quel horaire vous faites le jour en question.

Donc pour votre congé, cela représente 5 jours de CP et non 4 (mardi 29, mercredi 30, le 1er mai n'est pas compté, vendredi 2, samedi 3 et lundi 5).

Par **valerie**, le **20/06/2014** à **11:47**

Bonjour et merci de me répondre
Petite précision mon contrat de travail n'est pas annualisé peu importe le nombres d'heures effectuées à la fin de l'année mes jours de travail et mes horaires sont toujours répartis de même façon .Donc ce qui me gêne c'est que mon employeur me donne toujours des congés sur des semaines ou je fait 32h30 ,alors que ceux-ci sont basés sur 35h. Votre calcul est bon si ce n'est que 1er mai étant férié cela fait 4 jours.Merci

Par **Lag0**, le **20/06/2014** à **14:12**

[citation]Votre calcul est bon si ce n'est que 1er mai étant férié cela fait 4 jours[/citation]
A quoi ça sert que je mette le détail ?
[citation](mardi 29, mercredi 30, le 1er mai n'est pas compté, vendredi 2, samedi 3 et lundi 5) [/citation]

mardi + mercredi + vendredi + samedi + lundi = 5 jours de CP, ou alors je ne sais plus compter ! (le 1er mai étant le jeudi que je ne compte pas).

Par **valerie**, le **20/06/2014** à **20:05**

Pourquoi le lundi ?(jour de fermeture)

Par **Lag0**, le **21/06/2014** à **08:28**

Décidément, vous ne lisez pas...

[citation]Le principe est donc que l'on décompte tous les jours ouvrables (du lundi au samedi sauf jours fériés) en commençant au premier jour où vous auriez du travailler [fluo]et en arrêtant le dernier jour ouvrable avant la reprise[/fluo]. [/citation]

Le lundi est le dernier jour ouvrable avant la reprise (puisque vous reprenez le mardi).

Par exemple, un salarié qui ne travaille que le mercredi, s'il prend un mercredi de congé se verra retirer 6 jours, du mercredi au mardi suivant moins le dimanche que l'on ne compte pas. De même un salarié qui ne travaille pas le samedi se voit retirer 2 jours de CP quand il prend un vendredi.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **valerie**, le **22/06/2014** à **20:45**

Désolé j'ai eu le service renseignements, de l'inspection du travail et d'après leur calcul cela fait bien 4 jours(mardi, mercredi,vendredi,samedi).
J'ai rendez-vous demain avec un contrôleur du travail, je verrais bien ce qu'il va me dire.
Merci quand même pour votre réponse.
Cordialement.

Par **Lag0**, le **23/06/2014** à **07:44**

Encore une fois, si vos congés sont décomptés en jours ouvrables, ce que vous n'avez pas confirmé, et que vous n'avez repris le travail que le mardi, on décompte tous les jours sauf le dimanche et le 1er mai, donc 5 jours.
De la même façon, lorsque vous prenez une semaine entière de congé, on vous retire 6 jours et non 5, du mardi au lundi sauf le dimanche.

Désolé également, mais si l'inspection du travail vous a dit le contraire avec les mêmes informations que vous nous donnez ici, elle s'est trompée (cela arrive régulièrement d'ailleurs...)

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés